



# AMICALE LAÏQUE CESAIRE LEVILLAIN

*Activités Artistiques, Culturelles et Sportives*

Ville de Grand Quevilly

## ANNEXE 4

### Rapport de Gestion du Conseil d'Administration A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chers Adhérents,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 30 juin 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

### Activité de l'Association

#### Crise sanitaire Covid- 19

La crise sanitaire de la Covid-19 et le dispositif de confinement qui a été instauré par les autorités gouvernementales sur l'ensemble du territoire français entre le 17 mars et le 10 mai 2020, ainsi que les contraintes liées aux recommandations sanitaires en vigueur ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.06.2020.

Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été mises en sommeil. Pour l'ALCL, toutes les sections Artistiques, Culturelles et Sportives ont été impactées.

L'association a adopté les mesures nécessaires pour répondre à cette situation et limiter les charges d'exploitation, notamment en mettant en place le chômage partiel pour tous les salariés. L'ALCL a fait la compensation pour tous les éducateurs salariés au 30/06/2020.

Le caractère évolutif de la crise sanitaire et des mesures adoptées par le gouvernement ne permet pas à l'association d'en apprécier avec précision l'impact chiffré éventuel sur les comptes de l'exercice en cours et sur le prochain exercice.

## **Divers**

La section Rugby a rencontré un problème de recettes de buvette d'octobre 2019 à mars 2020. Compte tenu du montant des achats identiques aux années précédentes, il est estimé un manque de recettes entre 7 et 10 k€.

## **Évolution prévisible et perspective d'avenir :**

Notre association enregistre dans ses comptes au 30/06/2020 un déficit de 116.784,00 €, ce qui ramène le montant des fonds propres à -185.130,79 € (- 68.346,79 au 30/06/2019).

La situation de trésorerie s'est améliorée de manière significative, passant d'un solde net de 25.575 € au 30 juin 2019 à 120.335 € au 30 juin 2020.

L'association a fait l'objet d'une notification de rappel de cotisations par les URSSAF en mai 2018 d'un montant total de 60.685 € (hors pénalités de retard), portant essentiellement sur l'absence de déclaration et versement de cotisations sociales sur les indemnités versées aux sportifs non-résidents en France sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cette notification a été confirmée en novembre 2018 pour un montant de 66.934 €, pénalités comprises.

Au titre de cette demande, une provision avait été constituée uniquement pour la partie non contestée soit, 2.050,00 € ; car l'association contestait les arguments présentés par l'administration.

L'association a déposé en janvier 2019 un recours à la Commission de Recours Amiable qui a notifié son rejet en mars 2019. L'association a saisi en avril 2019 le Pôle Social du Tribunal de Grande Instance.

Le jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rouen fin octobre 2020 déboute l'association de son recours.

L'association ayant décidé de ne pas faire appel de la décision, la dette correspondante est exigible et est donc constatée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Nous avons missionné notre conseil pour la négociation avec l'URSSAF d'un étalement de cette dette d'un montant total de 66 934 € sur une période d'environ 3 ans.

Une provision de 110.000,00 € pour risques concernant une éventuelle rectification par l'URSSAF sur la période postérieure à 2017 a également été constituée sur l'exercice.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés dans une perspective de continuité de l'exploitation, malgré le fait qu'il existe une incertitude quant à la capacité de l'association à assurer la continuité de son exploitation, au regard des mesures suivantes engagées par la direction :

- Mise en place d'un encadrement financier et de nouvelles règles de fonctionnement
- Continuité du suivi de trésorerie
- Adaptation des activités de l'association et de sa structure opérationnelle au contexte de la crise sanitaire.

Le bien-fondé de l'hypothèse de continuité d'exploitation est toutefois subordonné à l'obtention d'un étalement de la dette avec l'URSSAF, à l'absence de proposition de rectification à caractère exécutoire sur l'exercice clos le 30 juin 2021 concernant la période postérieure à 2017, ainsi qu'à la poursuite du plan d'économies mis en œuvre permettant un retour aux équilibres financiers de l'association et au maintien des

subventions octroyées par la Ville et les autres collectivités territoriales pour des montants comparables, à niveau sportif équivalent, à ceux constatés lors des exercices précédents.

## **Résultats - Affectation**

### **Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice :**

Pour une comparaison logique, il convient de prendre le montant des charges sans la provision pour risque soit 590.568,07 €

- Baisse des produits - 5,58 %
- Baisse des charges - 1,53 %

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif

## **PRODUITS**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, **le montant total des produits** s'élève à 583.784,07 € contre 618.261,96 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 5,58 %.

Concernant le poste « sponsors », nous avons obtenu 20.815,00 € pour 33.668,60 € l'an passé, ce qui représente une baisse de 38,18 %. Le montant des cotisations passe de 210.369,42 € à 196.810,43 € soit une baisse de 6,45%.

Le montant des **subventions versées par la Ville** s'élève à 197.530,00 € pour l'exercice clos au 30 juin 2020.

## **CHARGES**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, **le montant total des charges** s'élève à 700.568,07 € (incluant une provision pour risque de 110.000,00 €) contre 599.720,59 € pour l'exercice précédent

Nous notons une baisse du poste **Salaires et Personnel extérieur à l'entreprise** (éducateurs et auto-entrepreneurs) passant de 203.506,01 € à 183.947,75 €, soit une diminution de 19.558,26 € (- 9,60 %).

Les postes de déplacements passent de 62.386,19 à 51.633,79 € selon les compétitions des sections sportives.

Le **résultat net** pour l'exercice est de -116.784,00 € contre +18.541,37 € pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2020, le **solde net de trésorerie** s'élève à + 120.335,38 € (25.574,82 € au 30 juin 2019).

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de - 116.784,00 € (voir détail en annexe)

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau	- 107.335,21 €
Déficit de l'exercice	- 116.784,00 €

**Soit un report à nouveau de - 224.119,21 €**

### **Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce :**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code du Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **Administration et Contrôle de l'Association :**

Nous vous précisons que le mandat de Philippe BARBARAY, Alain DANJOU, Michel GABORIT et Fabienne MARGUERITTE arrivent à expiration.

Michel GABORIT n'ayant plus d'activités au sein de l'ALCL, démissionne de fait.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote

**Document établi à l'issue du Conseil d'Administration du 29 janvier 2021**